

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **BREVOT Gérard, CROIX Mylène, GAURIER Jacques.**

Représentés : **BERTOUT Emilie pouvoir donné à HENRI Pascal, COLLOT Françoise pouvoir donné à VANDERHOEVEN Sylvie.**

Madame VANDERHOEVEN Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention de mise à disposition de la secrétaire pour l'AFR
N° de délibération : 05_2026

Le conseil est amené à examiner la demande de l'Association Foncière de Remembrement de la commune (AFR) concernant la prise en charge du paiement de la rémunération pour la secrétaire pour 2026.

Dans ce cas, la secrétaire aurait un seul employeur (la mairie). Elle serait rémunérée en supplément sur son salaire de la mairie pour son travail pour le groupement.

La mairie refacture cette somme au groupement. Cela n'impactera pas la comptabilité de la commune ni de surcharge pécuniaire, mais simplifiera grandement la gestion pour le groupement.

Après examen, le Conseil municipal décide.

D'approuver la mise à disposition de la secrétaire de mairie

Autorise le maire à signer toutes conventions ou documents relatifs à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.02.06 11:34:05 +0100
Ref:10392302-15670462-1-D
Signature numérique
le Maire